

Prosperité et qualité de vie.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO



L'Ontario, c'est chez nous. C'est le foyer de nos espoirs et de nos rêves, et d'une multitude de chances qui s'offrent à nous. En investissant dans les Obligations d'épargne de l'Ontario, vous contribuez à bâtir une province plus vigoureuse et plus prospère. Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont entièrement garanties par la province. Vous avez le choix entre trois options et vous pouvez vous les procurer partout où l'on offre des services bancaires ou d'investissement. Les Obligations d'épargne de l'Ontario : sûres, flexibles, pratiques. Un bon placement, dans un endroit où il fait bon vivre.

TAUX CONCURRENTIELS

Pour plus de précisions sur les nouveaux taux de 2008, consultez votre institution financière, visitez le site www.lesobligationsdepargnedelontario.com ou téléphonez au numéro sans frais 1 888 212-2663. Les taux seront annoncés le 2 juin 2008.

SÉCURITÉ

La province d'Ontario garantit à 100 pour cent l'argent que vous investissez, le capital et les intérêts. Seuls les résidents de l'Ontario peuvent acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario.

OPTIONS

Afin de mieux répondre à vos besoins en matière d'investissement, nous proposons trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario, offrant dans chaque cas le choix d'intérêts composés ou versés annuellement.

- Taux accélérateur** Le taux d'intérêt annuel augmente de la 1^{re} à la 5^e année.
- Taux variable** Un nouveau taux est fixé tous les six mois pendant sept ans.
- Taux fixe** Le même taux d'intérêt s'applique jusqu'à l'échéance, le 21 juin 2011.

FLEXIBILITÉ

Vous pouvez échanger vos obligations à taux accélérateur et à taux variable tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Les titulaires d'obligations profitent de 14 jours de plus pour

encaisser leurs obligations. Toutes les obligations peuvent être vendues par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ou cédées à une autre personne en tout temps.

AVANTAGES FISCAUX REER ET REEE

Toutes les obligations peuvent être transférées dans votre REER ou REEE autogéré.

CHOIX

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

COMMODITÉ

Vous pouvez vous procurer les Obligations d'épargne de l'Ontario partout où l'on offre des services bancaires ou d'investissement. Si vous êtes titulaire d'obligations à taux accélérateur de 2003, d'obligations à taux variable de 2001 ou d'obligations à taux fixe de 2005, vous pouvez les prolonger en les échangeant contre des obligations de 2008. Pour savoir comment prolonger vos obligations actuelles, téléphonez au numéro sans frais 1 888 212-2663.

En vente du 2 juin au 20 juin 2008.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au

1 888 212-2663

ou visitez le site

www.lesobligationsdepargnedelontario.com



Prosperité et qualité de vie.

SÉRIE 2008

